**Vos formations certifiées Qualiopi avec le Réseau Mesure**

Pour que vos clients puissent demander à leur OPCO une prise en charge financière des formations que vous leur dispensez, le centre de formation doit être certifié Qualiopi, ou que vos formations soient dispensées par un centre de formation certifié Qualiopi.

**Vous ne souhaitez pas initier une démarche de certification à présent, le Réseau Mesure vous propose de « sous-traiter » vos formations et d’utiliser sa certification Qualiopi pour vos propres formations.**

* **Frais administratifs d’un montant de 20% de la facturation totale de la formation, pour les adhérents du Réseau Mesure** (pour les non adhérents : 30% de la facturation)
* **Un devis devra être envoyé au Réseau Mesure avant chaque formation, avec un montant minoré de 20% par rapport au tarif du client bénéficiaire de la formation**.

(devis envoyé au RM = Tarif total de la formation vendue au bénéficiaire-20%)

* Le Réseau Mesure établie la convention pour le client final.
* La facturation est établie à l’issue de chaque formation.

**Prérequis :** un certain nombre de documents devront être complétés et transmis au Réseau Mesure pour répondre aux obligations de la certification Qualiopi (convention de prestation de services, fiche administrative, préparation de questionnaires destinés aux stagiaires, programme, présentation de la formation…) Tous les documents doivent être envoyés au minimum 30 jours avant la date de la formation. La liste est disponible sur le site du Réseau mesure : [Procédures Administratives - Ressources documentaires | Réseau Mesure (reseau-mesure.com)](https://www.reseau-mesure.com/ressources-documentaires-procedures-administratives/) – Certification QUALIOPI

**Nous vous remercions de compléter et nous retourner ce protocole à l’adresse suivante :** **confray@reseau-mesure.com**

Société : ……………………….*………………………………….*

Nom et Prénom du contact : ………………………………………………….

Adresse courriel : …………………………………………………………………...

  **Frais administratifs d’un montant de 20% de la facturation totale de la formation.** **ADHERENT RM**

 **Frais administratifs d’un montant de 30% de la facturation totale de la formation**. **NON ADHERENT RM**

**Conditions d’annulation**

**En cas d’annulation ou modification d’une formation dont la convention a été envoyée au client, un forfait sera facturé pour les frais administratifs.**

* Annulation de la formation : 135 €HT facturés pour les frais administratifs
* Modification de la formation une fois tous les documents envoyés : 135 €HT facturés en plus des 20%

Date :
Nom du signataire : Signature : Cachet :